



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 14 juin 2021

Demande d'interpellation

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais interpellier le gouvernement au sujet de :

La situation de la formation professionnelle et des métiers de l'artisanat

Au vu de ce qui précède, j'aimerais notamment aborder les thèmes suivants :

- Les leçons à tirer de la pandémie Covid-19 par rapport au maintien de l'autonomie de l'économie luxembourgeoise en situation de crise ;
- Les initiatives gouvernementales destinées à dynamiser davantage la formation professionnelle et les métiers de l'artisanat et à en augmenter l'attractivité ;
- La formation professionnelle et ses débouchés ;
- Les métiers de l'artisanat en entreprise face à l'attractivité du secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député